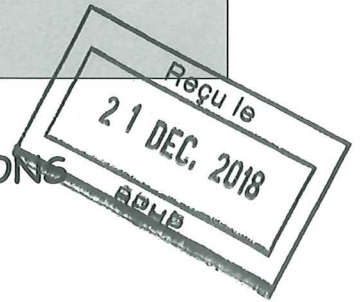


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BAPAUME

COMMUNE DE **CHERISY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'An Deux Mille Dix Huit le 14 décembre à 19 H 00 le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick VISENTIN, Maire, suite à la convocation du 10 décembre 2018

Etaient Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Jérôme FAYT, Monsieur Christopher FARRELL, Madame Fabienne MARCQ et Madame Roselyne BODELOT qui a donné procuration à Monsieur Dominique MARTIN.

Secrétaire de Séance : Madame Dorothee REGNIER

Objet : Exploitation d'un parc éolien « PARC EOLIEN DE LA **VOIE DES PRETRES 2** » par la Société Parc Eolien de la Voie des Prêtres – Avis du Conseil Municipal

Une enquête publique qui a eu lieu du 05 novembre 2018 au 05 décembre 2018 inclus concernant la demande d'autorisation unique présentée par la Société du « Parc Eolien de la Voie des Prêtres 2 » en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs (hauteur totale : 150 m – puissance unitaire : de 2,5 MW à 3,37 MW) et quatre postes de livraison sur le territoire des communes de CROISILLES et FONTAINE LES CROISILLES, siège d'enquête.

Après délibération, 1 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet considérant que l'impact sur le paysage est très important, que le secteur des déjà saturé en éoliennes et que le projet va conduire à un encerclement des bourgs et des villages.

Fait et Délibéré les jour mois et an susdits
Suivent les signatures
Copie Conforme au Registre
Le Maire,

Rendu exécutoire
par sa publication et sa transmission

en Préfecture le 18 décembre 2018
Le Maire,



Patrick VISENTIN

